

Séance du 18 février 2021

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Les conseillers municipaux, par convocation du Maire, en date du 12 février 2021, se sont réunis dans la salle du foyer municipal de Cabara, ceci afin de pouvoir respecter les règles sanitaires exigées par l'épidémie qui touche le pays, le 18 février 2021 à 18h30 sous la présidence de Thierry Blanc, Maire.

Présents : Mmes MM. Battaglia Eric, Bénétat Déborah, Blanc Thierry, Blazy Sébastien, Choron Dominique, Deux Oswald, Dorpe Sandrine, Dupuis-Rabion Robert, Fournil Florence, M. Germain Fabrice, Lesaint Stéphany, Peyron Christiane, Saubion Stéphanie, Gaudefroix Eric, Seintourens Lydia

Absents excusés :

Mr Dupuis-Rabion est désigné secrétaire de séance.

Correspondant intempéries

Le correspondant intempéries est l'interlocuteur prioritaire de sa commune avec Enedis lors des événements climatiques majeurs ou lors d'incidents importants. En participant à l'identification des dégâts occasionnés sur le réseau, il permet l'intervention efficace des techniciens sur le réseau. Il dispose aussi d'informations sur les moyens mis en œuvre par le gestionnaire de réseau.

Monsieur Deux Oswald est désigné correspondant intempéries.

Référent cours d'eau

Dans le cadre de l'extension du périmètre du SMER, un référent cours d'eau doit être désigné dans chaque commune adhérente.

Monsieur Dupuis-Rabion est désigné référent cours d'eau

Créance douteuse

La constitution de provisions comptables est une dépense obligatoire dont le champ d'application est précisé par l'article R.2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

Par souci de sincérité budgétaire, de transparence des comptes et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, le CGCT rend nécessaire les dotations aux provisions pour créances douteuses. Il est précisé qu'une provision doit être constituée par l'assemblée délibérante lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur comptes de tiers est compromis malgré les démarches faites par le comptable public, à hauteur du risque d'irrécouvrabilité, estimé à partir d'informations communiquées par le comptable.

Dès lors qu'il existe pour certaines créances, des indices de difficulté de recouvrement, la créance doit être considérée comme douteuse.

La comptabilisation des dotations aux provisions des créances douteuses repose sur des écritures semi-budgétaires par utilisation en dépenses du compte 6817 « dotations aux provisions/dépréciations des actifs circulants »

La méthode d'évaluation s'appuie sur l'ancienneté de la créance.

Concernant l'année 2021, le calcul de provisions à constituer est, pour un montant total de 6665.16 € avec un taux de dépréciation de 15% soit une provision pour créances douteuses de 999.77 €

Le Conseil Municipal, décide de retenir le calcul des dotations aux provisions de créances douteuses tel que défini ci-dessus,

D'inscrire une provision de 1 000,00 € pour l'année 2021 au compte 6817 « Dotations aux provisions/dépréciations des actifs circulants »

Travaux d'investissement retenus pour 2021

Dans le cadre des dépenses d'investissement qui seront à inscrire au budget primitif 2021, les commissions voirie et bâtiments ont listé les priorités.

Les travaux retenus sont : aménagement et accessibilité du parking de la mairie, sécurisation des abords des bâtiments publics recevant du public, carrelage du sol de la salle polyvalente, rénovation énergétique des bâtiments publics recevant du public, végétalisation des abords de la RD18, rénovation de l'église et mise en conformité de son armoire électrique, création d'un tronçon d'eaux pluviales dont la nécessité s'est faite sentir lors des récentes inondations, extension du columbarium et changement d'une partie vétuste et énergivore de l'éclairage public

Demandes de subventions d'investissement 2021

Pour le sol du foyer, une demande de DETR en 2020 a été accordée, de 35 % sur une estimation de 18 570 € HT mais la crise sanitaire a retardé la mise en œuvre des devis par les entreprises. Le devis retenu, de l'entreprise ECA s'élève à 17 132 € HT soit 20 558.40 € TTC. Le conseil municipal décide d'une demande de subvention complémentaire auprès du conseil départemental et de présenter le plan de financement suivant :

DETR : 35 % : 5 996.2 €

Conseil Départemental : 25 % : 5 139.6 €

Fonds propres : 9 422.60 €

Pour les travaux concernant la voirie (mise en sécurité et en accessibilité) d'un montant de 47 959 € HT soit 57 550.8 € TTC le conseil municipal décide de demander une subvention au titre de la DETR 2021.

Le plan de financement des travaux se présentera comme suit :

DETR (25%) : 11 989.75 €

Conseil départemental : 21 304.32 €

Fonds propres : 24 256.73 €

Pour les travaux de rénovation énergétique, l'entreprise Valette est retenue pour la pose d'un système de chauffage « pompe à chaleur » pour un montant de 11 442 € HT soit 13 730 € TTC, le conseil municipal décide d'engager les travaux et de demander des aides au titre de la DETR et de la Dotation de Soutien à l'Investissement local. Le plan de financement proposé à l'appui de cette demande est le suivant :

DSIL (50%) : 5 721 €

DETR (30%) : 3 432.60 €

Fonds propres : 4 576.40 €

Pour les travaux de végétalisation des abords de la RD18, l'entreprise Girardeau, qui a effectué l'engazonnement lors des travaux du cheminement piétonnier, est retenue pour un montant de 7 236.50 € HT soit 8 683.80 € TTC.

Dans le cadre de la gestion écologique des espaces, le conseil départemental envisage une subvention à hauteur de 60 % du projet.

Le conseil municipal décide de demander une subvention de 60 % modulée du CDS de la commune et de régler l'aménagement avec le plan de financement suivant :

Conseil départemental : 5 210.28 €

Fonds propres : 3 473.52 €

Pour la création d'un tronçon du réseau d'eaux pluviales, l'entreprise Pallaro a présenté un devis de 5 500 € HT soit 6 600 € TTC.

Le conseil municipal décide de demander une subvention au conseil départemental et de financer ce projet avec le plan suivant :

Conseil départemental (30% modulé du CDS de la commune) 1 980 €

Fonds propres : 4 620 €

La rénovation de l'église, l'extension du columbarium et l'éclairage public seront déposés au titre du Fonds Départemental à l'équipement des Communes.

Questions diverses

Monsieur le Maire explique aux conseillers que le SIRP a l'opportunité de bénéficier d'aides exceptionnelles dans le cadre du plan de relance.

Pour du matériel de cuisine permettant la transformation et la préparation de produits frais, la réduction du gaspillage et la substitution des contenants en plastique, l'aide de l'état peut atteindre 12 308 €, qui représenterait 100% du montant des dépenses hors taxe.

Pour du matériel informatique, dans le cadre du projet « école numérique » et sous certaines conditions, le ministère de l'éducation nationale propose des subventions intéressantes. Monsieur Blazy est chargé d'étudier le dossier.

Monsieur Dupuis-Rabion expose les premiers devis obtenus pour l'extension du columbarium. Cavurnes : 1 200 €, columbarium : 1 900 €.

Ils sont validés par le conseil.

Commissions extérieures

Monsieur le Maire demande aux délégués auprès des instances extérieures d'exposer leur compte rendu

Madame Fournil a participé à une réunion de la CISP et de la petite enfance. Pour ces premières réunions avec de nouveaux élus, il n'a été question que de présentation du fonctionnement.

Le choix du carrelage pour la salle polyvalente est arrêté.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est clôturée à 20 heures